

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2016

Nombre de Conseillers l'an deux mille seize
 En exercice 15 le 10 février à 20 h 00
 Présents 13 Le Conseil Municipal de la Commune de LAMURE-SUR-AZERGUES (Rhône)
 Votants 13 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de
 Monsieur Bernard ROSSIER, Maire.
 Date de convocation du Conseil Municipal : 04 février 2016
 Présents : MM. Gilles BAYLE, Félix CORNET, Didier DAILLY, Éric SCHWARTZ, Mmes Valérie CAULE, Gisèle GERMAIN, Anne-Marie JEANDEMANGE, Véronique NOWACZYK, Jocelyne MARTHINET, Annie PANEL, Suzanne PERREON, Élyane THOMAS
 Absents excusés : Michel GELY – Patrice RUBAUD
 Secrétaire de séance : Valérie CAULE

1/ Approbation du compte rendu du conseil du 13 janvier 2016

Le compte rendu du conseil du 13 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité des présents, soit 13 VOIX POUR.

2/ Finances

Compte administratif

Vote du compte administratif d'après les résultats de clôture annoncés ci-après :

	RESULTAT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2014	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2014	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2015
BUDGET PRINCIPAL				
INVESTISSEMENT	211 996.39	0.00	224 380.76	436 377.15
FONCTIONNEMENT	243 447.53	200 000.00	26 558.18	70 005.71
TOTAL	455 443.92	200 000.00	250 938.94	506 382.86
	DEPENSES	RECETTES	DIFFERENCE	
FONCTIONNEMENT	722 771.30	749 329.48	26 558.18	
INVESTISSEMENT	200 278.55	424 659.31	224 380.76	
Détail calcul section de fonctionnement pour le résultat de clôture de l'exercice 2015 :			TOTAL MANDATS	722 771.30 F
243 447.53				200 278.55 I
26 558.18				923 049.85
270 005.71				
-200000.00	- Déduction de la part affectée à l'investissement		TOTAL TITRES	749 329.48 F
70 005.71				424 659.31 I
				1 173 988.79

Après présentation du compte administratif, et après avoir communiqué les résultats de l'exercice, monsieur le Maire se retire afin de procéder au vote. À l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2015 est approuvé à l'unanimité soit 12 VOIX POUR.



Affectation du résultat

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 26 558.18 €

B Résultats antérieurs reportés
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 43 447.53 €

C Résultat à affecter
= A+B (hors restes à réaliser) 70 005.71 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement 436 377.15 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4) -291 999.00 €

Besoin de financement F =D+E 0.00 €

AFFECTATION = C =G+H 70 005.71 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 40 000.00 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2) 30 005.71 €

DEFICIT REPORTE D 002 (5) 0.00 €

L'affectation du résultat proposé comme ci-dessus est approuvée à l'unanimité, soit 13 VOIX POUR.

Ouverture de crédits

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que l'article L.1612-1 du CGCT stipule que l'exécutif d'une collectivité peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. À l'issue de l'exercice 2015, un certain nombre de crédits engagés mais non mandatés ont pu faire l'objet de reports de crédits (restes à réaliser) permettant de payer des factures arrivant avant le vote du budget primitif 2016.

À l'inverse, certaines prestations doivent pouvoir être engagées et mandatées avant le vote du budget, c'est pourquoi monsieur le maire demande de l'autoriser au paiement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits. À l'unanimité, le conseil municipal autorise de procéder à l'ouverture de crédits sur certains chapitres d'investissement.

3/ Devis

Présentation du plan relatif aux parcelles AC n° 100 et 265 appartenant à madame Nicole Châtelet, laquelle nous céderait l'extrémité de ces parcelles. Lors du précédent conseil, en date du 13 janvier 2016, une délibération avait été prise acceptant d'acquiescer gratuitement cette partie ; les frais afférents à cette cession (géomètre et notaire) sont à la charge de la commune. Monsieur le Maire propose le réaménagement du stationnement aux abords de la Place du marché par la création de parkings sur cet espace. Ces travaux seraient financés au titre des amendes de police. Un devis, de la société Mongoin Lardet TP, a été présenté pour un montant HT de 18 441,70 €.

Monsieur le Maire procède au vote pour l'acceptation du devis :

- Par 1 voix contre et 12 voix pour, le devis est accepté pour la réalisation des travaux d'un montant de 18 441,70 € HT.

Monsieur le Maire invite le conseil à se prononcer sur la réalisation de ces travaux au titre des amendes de police :

- Par 1 abstention et 12 voix pour, le conseil municipal autorise monsieur le maire à solliciter le Département du Rhône pour l'obtention de la subvention au titre des amendes de police et à élaborer le dossier pour les travaux de réaménagement susmentionnés.



Remplacement des jardinières : société ATECH, deux propositions :

- En galvanisé couleur gris 2 430,00 € HT
- Avec peinture..... 2 713,50 € HT

↳ Le conseil valide la proposition n° 1 à 2 430,00 € HT

Réfection du logement face mairie : travaux de menuiserie. Devis établi par JVM pour la réalisation d'un ensemble placard dans le hall, chambre, cache-compteur

- Montant HT 1 868,34 €

↳ Le conseil valide le devis.

Rénovation de la sacristie – Église de Lamure-sur-Azergues : Devis établi par Stéphane BUISSIER

- Montant HT 2 441,75 €

↳ Le conseil valide le devis.

Réfection du toit de la bibliothèque : Devis proposé par Marc DESPLACES

- Montant HT 10 532,56 €
- Option 1 350,00 € HT

↳ Le conseil valide le devis dans son intégralité.

Renforcement des portes des présentoirs reliques de l'église : Travaux réalisés par l'entreprise ASMT

- Montant HT 528,00 €

↳ Le conseil valide le devis.

Un devis pour la bibliothèque va être demandé pour meubles rayonnages.

4/ Point sur les travaux d'accessibilité

Ceux-ci débutent lundi 15 février 2016.

Un état des lieux sera effectué par un huissier avant le démarrage des travaux. Le personnel communal prend donc possession des locaux de la perception.

Proposition d'une nouvelle solution suite aux différentes réunions de chantier :

- Condamnation de la porte actuelle de la perception. Elle serait déplacée et recrée dans le sas pour ne pas avoir d'accès à l'intérieur du bâtiment (appartements, mairie). Le sas serait donc agrandi avec la possibilité d'y intégrer le panneau d'affichage, la boîte aux lettres, et le défibrillateur.

Cette nouvelle proposition semble convenir aux membres du conseil municipal.

5/ Voirie

Présentation du diagnostic voirie établi par la COR. Elle s'appuie sur ce diagnostic pour réaliser la rénovation de la voirie ; une classification a été répertoriée afin de déterminer les priorités :

- Classe 1 : état neuf ou très bon état
- Classe 2 : bon état
- Classe 3 : état moyen
- Classe 4 : état insuffisant
- Classe 5 : mauvais état.

La commune de Lamure-sur-Azergues n'engagera pas de travaux de voirie à sa charge cette année.

Par ailleurs, monsieur le maire informe de plaintes reçues par les administrés :

- Vitesse excessive, prévoir un panneau de rappel de limitation à 50 en agglomération
- Panissière : indiquer « voie sans issue »
- Prévoir une signalétique aux Botières en raison de la dangerosité des motos notamment qui circulent à vive allure.



6/ Questions et informations diverses

a) Subventions 2016

Association aide à domicile	1 200.00
Val de Reins Cycliste.....	100.00
MFR Saint Romain	50.00
MFR Balan	50.00
MFR Lamure-sur-Azergues.....	500.00
BTP CFA Ain.....	50.00
Douceur de vivre	150.00
Fanfare de Saint-Nizier	350.00
AGIVR	300.00
Rased soutien scolaire.....	210.00
LSA Chorale	250.00
Docteur Clown.....	100.00
Les restos du cœur	300.00
Association sportive et culturelle de l'école.....	500.00
ARPA (apprentissage – 2 élèves).....	100.00
Prévention routière	60.00
Teek Taaba.....	100.00
Total.....	4 370.00

Par ailleurs, il sera versé aux associations Vivre en Haut Beaujolais, la somme de 8 576.10 € et HVA Culture, 2 885.90 €. Ces subventions sont versées par la COR et reversées par la commune.

Certaines associations figurant dans la liste n'ont pas effectué leur demande auprès de la mairie ; en revanche, nous avons estimé un montant de subvention au cas où nous serions sollicités. La subvention ne sera versée qu'à l'appui d'une demande écrite. Ces montants seront inscrits directement lors de l'élaboration du budget primitif 2016 ; il n'y a donc pas la nécessité, à ce jour, d'établir une délibération.

- b) Courrier de monsieur César Sequeira – Hôtel du commerce nous sollicitant pour une aide financière dans l'aménagement de leurs locaux. Monsieur le maire demande si le conseil municipal serait d'accord sur le principe de les soutenir dans cette démarche. À l'unanimité, le conseil émet un avis défavorable pour les soutenir financièrement. Cependant, il propose d'une part, que monsieur Sequeira se rapproche de la COR pour demander des aides ou subventions et, que le conseil municipal de Lamure-sur-Azergues se tient à sa disposition pour apporter une aide administrative dans l'élaboration d'éventuelle demande ou la réalisation d'un dossier, d'autre part.

c) Demande du centre de gestion – délibération

Objet : Affiliation au Centre de Gestion

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le courriel du centre de gestion précisant que la collectivité et le CCAS de Villefranche-sur-Saône souhaitent s'affilier au centre de gestion. Conformément aux articles 30 et 31 du décret

n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif au centre de gestion, chaque collectivité doit se prononcer dans un délai de deux mois.

Il invite le conseil à se prononcer sur cette demande d'affiliation.

Après délibération, À L'UNANIMITÉ, soit 13 VOIX POUR, le conseil municipal

↓ **ÉMET** un avis favorable sur l'affiliation de la collectivité et du CCAS de Villefranche-sur-Saône au centre de gestion.

- d) Demande de disponibilité d'un élu pour un mariage qui doit se dérouler le 13 août prochain : un adjoint pourra assurer la cérémonie.
- e) EPORA – Immeuble Perrin : pour l'instant le projet est en sommeil ; le prix de l'immeuble est trop onéreux.



- f) Honorariat d'un ancien élu : une cérémonie sera organisée lors de l'inauguration des travaux d'accessibilité de la mairie et des Halles.
- g) Projet accueil animé par Édith Tavernier : reprise d'une délibération

Objet : Occupation temporaire du logement d'urgence pour le porteur de projet « Village d'accueil »

Cette délibération abroge la délibération n° 2015-32 du 08 juillet 2015.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, que dans le cadre du partenariat « Village d'accueil », nous avons été sollicités pour loger momentanément une personne, dans le cadre d'un rapprochement familial, et en vue d'un projet professionnel, et ce, compte tenu des délais relatifs aux démarches administratives qu'il doit effectuer. Le logement avait été proposé pour une durée de 1 mois avec un loyer de 250,00 € ; or, il s'avère qu'il est préférable d'établir une location à 70,00 € / semaine.

Il invite le conseil à délibérer.

Après délibération, À L'UNANIMITÉ, soit 13 VOIX POUR, le conseil municipal

- **ACCEPTÉ** de louer momentanément le logement d'urgence dans le cadre du partenariat « Village d'accueil »
 - **DIT** que la location sera fixée à 70,00 € par semaine.
- h) Présentation du bilan annuel de l'OPAC : 40 logements sont gérés sur la commune. 9 nouveaux locataires ont été accueillis, 14 demandes sont en attente, 2 locataires ont bénéficié d'une mutation et 9 locataires ont quitté la commune.
 - i) Formations 2016 destinées aux conseillers, et organisées par l'association des conseillers et conseillères du Rhône.
 - j) Le projet de jumelage est momentanément suspendu car il n'est plus possible de se jumeler avec les communes belges. Possibilité de s'inscrire sur un site dédié au jumelage afin de se faire connaître. Une liste des communes adhérentes est alors communiquée ; l'adhésion est d'environ 148.00 €.
 - k) Communes nouvelles
317 communes nouvellement créées depuis 2015 sur la France. Une réunion est fixée le 29 février 2016 pour se positionner, si l'on rentre dans cette démarche ou non, de définir la grandeur du territoire ou la proximité des communes, évaluer le seuil d'habitants.
À l'unanimité le conseil souhaite poursuivre cette réflexion.
 - l) Prochain conseil municipal : 23 mars 2016 à 20 h 00 sur le site de l'école.

Séance levée à 00 h 00.

Le secrétaire de séance,

Valérie CAULE



Le Maire,

Bernard ROSSIER

